

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **67 (1975)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## **Pour une répartition équitable de la fortune**

Ce numéro de la «Revue» est consacré à un seul et unique objet: celui de la formation et de la répartition de la fortune. Un problème difficile à cerner, en vérité, dans notre pays surtout, en raison du fait qu'on ne dispose, chez nous, que de très peu de données à ce sujet. Il en est de même d'ailleurs pour quantité de questions ayant trait à la vie économique suisse.

Les lacunes de la statistique sont d'autant plus apparentes dans le secteur qui nous occupe aujourd'hui que la fortune n'est plus assujettie, depuis 1959, à l'impôt pour la défense nationale. La dernière statistique fédérale de l'impôt sur la fortune se base donc sur la situation du 1<sup>er</sup> janvier 1957. Il est vrai que, selon les indications contenues dans certaines publications spécialisées, l'administration fédérale des contributions a effectué une enquête auprès des cantons sur l'état de la fortune des personnes physiques au 1<sup>er</sup> janvier 1969. On a cependant renoncé à en publier les résultats vu que les chiffres fournis par les différents services cantonaux n'étaient pas directement comparables et qu'il a fallu, dès lors, les compléter par des estimations.

Quoi qu'il en soit, la répartition de la fortune, en Suisse comme ailleurs, est loin d'être équitable. Les syndicats en sont du reste les premiers conscients et ils tendent, dans toute la mesure du possible, à modifier cet état de chose. Mais les efforts déployés dans ce sens seront d'autant plus efficaces qu'ils pourront s'appuyer sur des données correspondant, dans les grandes lignes du moins, à la réalité. C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir, grâce à une excellente traduction de M. John Favre, reproduire le travail du professeur Silvio Borner, qui enseigne à l'Université des sciences économiques et sociales de Saint-Gall. Le texte original a été publié dans une brochure consacrée à la participation dans l'entreprise, parue en 1973 aux éditions Paul Haupt, à Berne.